



ACTION SOCIALE / PIM 2025 :

L'UNSa Justice condamne l'absence de revalorisation !

Dans le prolongement d'une baisse de crédits interministériel d'Action Sociale pour l'année 2025, c'est dans cette trajectoire préjudiciable aux personnels que la DGAFP vient d'officialiser l'absence d'augmentation des montants de PIM pour cette année, mis à part l'allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage.

L'UNSa Justice dénonce avec la plus grande fermeté **l'absence de revalorisation des montants des Prestations Interministérielles à réglementation commune (PIM)** au titre de l'année 2025, qui faut-il le rappeler, bénéficient aux agents dont les indices sont les plus « modestes ».

Cette décision unilatérale du gouvernement constitue un nouvel impact social pour l'ensemble des agents, en particulier pour les personnels de catégorie C et B.

Face à une inflation toujours présente, à une perte continue de pouvoir d'achat, et à une stagnation des carrières, le gel des PIM contribue à affaiblir la situation économique des familles déjà compliquée.

Les personnels subissent la stagnation de ces prestations sociales, alors même que les missions et la charge de travail au quotidien continue de s'alourdir.

Cette annonce, vient s'ajouter aux différentes mesures qui contribuent à grever le pouvoir d'achat des personnels, avec l'absence de revalorisation du point d'indice ainsi que de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), mais aussi la réduction de l'indemnisation des arrêts maladies.

La seule prestation qui va connaître une revalorisation, reste **l'allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage âgés entre 20 et 27 ans.**

Cette évolution résulte du calcul lié aux instructions formulées par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), relatives aux progressions des prestations familiales de « droit commun ».

Face à cette absence de revalorisation des différentes PIM, **l'UNSa Justice condamne avec la plus grande fermeté cette démarche dépourvue de sens moral, visant exclusivement à faire une fois de plus des économies sur le dos des serviteurs de l'Etat les plus fragiles.**

L'UNSa Justice reste mobilisée, et exige la revalorisation immédiate de l'ensemble des montants des PIM pour l'année 2025.

L'UNSa Justice exige l'ouverture de discussions visant la révision de la circulaire de « 98 », relative aux modalités de calcul du montant des PIM, afin d'en garantir une progression annuelle, à l'instar des prestations sociales de droit commun.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 6 mai 2025

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET